

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
12 DÉCEMBRE 2023**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 novembre 2023
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 SSI - Entente multicaserne : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
 - 5.2 Demande au Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec - Installation radar photo
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt – État des revenus et des dépenses – Novembre 2023
 - 6.2 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 novembre 2023
 - 6.3 Transferts budgétaires du mois de novembre 2023
 - 6.4 Mission, valeurs et objectifs de la Municipalité
 - 6.5 Procès-verbal de correction - Résolution 2023-11-340
 - 6.6 Nomination des divers comités
 - 6.7 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2024
 - 6.8 Solution informatique - Services de Technologie informatique de l'Île
 - 6.9 Entretien ménager pour les locations de salle durant la période des fêtes 2023
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Avis de motion - Règlement no. 547 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité et d'autres avantages pour l'année 2024
 - 7.2 Projet - Règlement no. 547 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité et d'autres avantages pour l'année 2024
 - 7.3 Avis de motion - Règlement no. 549 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024
 - 7.4 Projet - Règlement no. 549 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024
 - 7.5 Règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429
 - 7.6 Modification du cadre de gestion des ressources humaines, volet des allocations - version finale
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Procès-verbal du CCU - 22 novembre 2023
 - 8.2 Assemblée publique de consultation - Projets de règlement no. 545 et no. 546
 - 8.3 Règlement no. 545 - règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

- 8.4 Règlement no. 546 - règlement de concordance no. 2 modifiant le Règlement no. 450 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
- 8.5 PPCMOI - 122, Rang Cyr - projet de résolution
- 8.6 PIIA - Enseigne au 684, Montée Douglass
- 8.7 Fleurons du Québec - Adhésion 2024-2026

9 TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Tarification du secteur de la 1^{ière} Avenue pour l'aqueduc et le traitement de l'eau - 2024
- 9.2 Essais de laboratoire de l'eau potable pour l'année 2024
- 9.3 Fourniture et transport de pierre abrasive pour la saison 2023-2024
- 9.4 Réparations mécaniques sur unité de la flotte de véhicules
- 9.5 Remplacement de la sonde de niveau du puits no. 1
- 9.6 Offre de soutien technique pour l'usine d'eau potable Deslauriers

10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

- 10.1 Facture trimestrielle pour les festivités du 200^{ième} anniversaire des Municipalités - Juillet à Septembre 2023
- 10.2 Renouvellement annuel de l'adhésion à l'Espace MUNI pour 2024
- 10.3 Appui des municipalités - Mise sur pied d'un programme national d'alimentation scolaire

11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

- 11.1 Demande de commandite - Gala Agristars 2024

12 VARIA

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 12 décembre 2023 à
20h00

à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

2023-12-347 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-348 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Bertrand Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-12-349 Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 novembre 2023

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-12-350 SSI - Entente multicaserne : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

01. Considérant la Résolution #2023-11-386 de la municipalité de Napierville;

02. Considérant que les schémas de couverture de risques en sécurité incendie prévoient que les municipalités de son territoire s'obligent à adopter une entente relative à l'établissement des modalités de réponse multi caserne applicables pour atteindre les forces de frappe prévues audits schémas;

03. Considérant que les deux municipalités signataires ayant un service de sécurité incendie désirent se prévaloir des 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan de réponse multi caserne pour la protection contre les incendies;

04. Considérant que pour intervenir efficacement, les services de sécurité incendie peuvent faire appel à d'autres organisations afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requise en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues aux plans de mise en œuvre de leur schéma respectif;

05. Considérant la volonté de chacune des deux parties d'harmoniser, dans le cadre du sujet traité à la présente entente, le taux horaire applicable aux membres de leurs services de sécurité incendie;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la Résolution #2023-11-386 adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Napierville;

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, mairesse, et Madame Julie Archambault, directrice-générale et greffière-trésorière de la municipalité de Napierville, à signer l'entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne ainsi que tous les documents y relatifs;

De transmettre une copie de la présente résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-351 Demande au Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec - Installation radar photo

01. Considérant que plusieurs accidents sont survenus au cours des dernières années à l'intersection de la Route 221 et du Chemin de la 3e Ligne, dont un causant 3 décès;

02. Considérant que la route se divise en 4 voies aux approches de cette intersection et que cette configuration incite les excès de vitesse;

03. Considérant la présence de deux entreprises agro-touristiques ayant leurs accès sur l'une des voies d'évitement, lesquelles sont fréquentées par de nombreux visiteurs en saison estivale;

04. Considérant qu'en raison du danger sur ce tronçon, l'autobus scolaire doit dévier via l'une des propriétés privées afin d'assurer un embarquement et débarquement sécuritaire des enfants;

05. Considérant qu'il apparaît nécessaire d'apporter des corrections afin de sécuriser ce tronçon de route;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec de procéder à une évaluation de la situation et à l'identification des correctifs nécessaires pour améliorer la sécurité des usagers sur le tronçon de la route 221 à l'intersection du Chemin de la 3e Ligne;

De demander l'autorisation au Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec d'installer des panneaux radars-photos aux approches de cette intersection.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - État des revenus et des dépenses - Novembre 2023

2023-12-352 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 novembre 2023

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 novembre 2023 au montant de 280 042,91\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-353 Transferts budgétaires du mois de novembre 2023

01. Considérant la note de service de Mme Josianne Boyer, directrice des Finances, relative aux transferts budgétaires requis pour le mois de novembre 2023 au montant de 46 343\$;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les transferts des crédits d'un montant total de 46 343\$ tel que prévu à la note de service susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-354 Mission, valeurs et objectifs de la Municipalité

01. Considérant que le conseil municipal souhaite officialiser la mission de l'organisation et identifier les valeurs et les principaux objectifs qui guideront les actions de ses membres;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'affirmer la mission de la Municipalité de voir au bien-être du citoyen;

De s'engager au respect des valeurs suivantes : le respect, l'honnêteté et la transparence;

De se fixer les objectifs suivants : faire progresser la Municipalité, mettre en valeur son milieu rural et urbain et y créer un milieu de vie attrayant et dynamique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-355 Procès-verbal de correction - Résolution 2023-11-340

01. Considérant la Résolution 2023-11-340 portant sur la modification de la programmation TECQ 2019-2023, adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 14 novembre 2023;

02. Considérant qu'une modification mineure est nécessaire à la résolution afin de faciliter et d'accélérer le traitement administratif de la programmation modifiée au MAMH;

03. Considérant que la version de la programmation modifiée doit se lire « version no.02-révisée » et non « version no.03 »;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal de correction de la Résolution 2023-11-340 concernant la modification de la programmation TECQ 2019-2023 et d'approuver la modification qui en fait l'objet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-356 Nomination des divers comités

01. Considérant que les membres du conseil souhaitent mettre en place des comités avec un mandat défini;

02. Considérant la nécessité d'effectuer la nomination des membres de ces comités par résolution;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à la nomination des comités parmi les membres du conseil municipal et de leurs porte-paroles (PP) tel que suit :

- Communication : M. Jean-François Boire (PP), Mme Josiane Surprenant et M. Gérard Dumesnil;

- Finances et ressources humaines ayant pour mandat spécifique la dotation, les conditions de travail, le budget, la procédure d'appel d'offres et la politique d'achat: M. Michel Monette (PP) et M. Martin Van Winden;

- Sécurité publique: M. Gérard Dumesnil (PP) et M. Michel Monette;

- Loisirs et culture: M. Martin Van Winden (PP), Mme Josiane Surprenant et M. Gérard Dumesnil;

- MADA : Mme Josiane Surprenant (PP) et M. Michel Monette;

- CCU : M. Michel Monette (PP) et M. Jean-François Boire;

- Travaux publics : M. Martin Van Winden (PP), M. Jean-François Boire et M. Gérard Dumesnil;

- Adaptation infrastructurelle aux changements climatiques: M. Jean-François Boire (PP) et M. Bertrand Boire;

- Embellissement : Mme Josiane Surprenant (PP) et M. Bertrand Boire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-357 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2024

01. Considérant la communication reçue de la FQM le 27 octobre 2023 concernant le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la Fédération pour l'année 2024;

02. Considérant que l'avis d'adhésion de la municipalité s'élève à un montant de 2 392,65\$ taxes incluses pour 2024;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler l'adhésion de la municipalité à la FQM pour l'année 2024 pour un montant de 2 392,65\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-358 Solution informatique - Services de Technologie informatique de l'Île

01. Considérant que la municipalité souhaite procéder à une mise à jour de son équipement informatique afin de se conformer aux nouvelles exigences de sécurité et pour disposer d'un environnement technologique modernisé et sécurisé;

02. Considérant le devis 1002 d'un montant total de 9 624,56\$ taxes incluses pour la mise en place de la nouvelle solution informatique et le devis 1003 d'un montant de 1 323,44\$ mensuel pour le service de soutien, reçus de la part de Technologie informatique de l'Île en date du 20 novembre 2023;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les devis de Technologie informatique de l'Île pour la mise en place de la nouvelle solution informatique et le service de soutien annuel;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que des bons de commande au fournisseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-359 Entretien ménager pour les locations de salle durant la période des fêtes 2023

01. Considérant la location des salles à l'hôtel de ville de la municipalité durant le temps des fêtes;

02. Considérant le besoin de donner un mandat pour l'entretien ménager des lieux durant cette période;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat d'entretien ménager pour les locations de salle durant la période des fêtes 2023 à Mme Nancy Auclair, aux conditions convenues avec le conseil municipal et la direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2023-12-360 Avis de motion - Règlement no. 547 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité et d'autres avantages pour l'année 2024

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Jean-François Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 547 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité et d'autres avantages pour l'année 2024;

Jean-François Boire dépose également, le projet du Règlement no. 547 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité et d'autres avantages pour l'année 2024

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-361 Projet - Règlement no. 547 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité et d'autres avantages pour l'année 2024

01. Considérant qu'un avis de motion de ce projet de règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023;

02. Considérant le projet de règlement no. 547 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité et d'autres avantages pour l'année 2024;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 547 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité et d'autres avantages pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-362 Avis de motion - Règlement no. 549 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024
Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 549 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024;

Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no. 549 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-363 Projet - Règlement no. 549 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023;

02. Considérant le projet de règlement no. 549 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 549 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-364 Règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023;

02. Considérant que le projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-365 Modification du cadre de gestion des ressources humaines, volet des allocations - version finale

01. Considérant l'adoption du projet de modification du cadre de gestion des ressources humaines au volet des allocations pour employés durant la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant la volonté du conseil municipal d'entériner les modifications contenues dans ledit projet;

03. Considérant que le cadre de gestion des ressources humaines prévoit que la direction générale dépose une liste d'employés admissibles à l'allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles et que celle-ci doit être entérinée par le conseil municipal;

04. Considérant les changements survenus parmi le personnel et la révision à la hausse des montants d'allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire et le besoin de mettre à jour cette liste d'autorisation;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la modification du cadre de gestion des ressources humaines au niveau des allocations offertes aux employés municipaux;

D'autoriser le paiement des allocations mensuelles pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles suivantes à partir de la date de la présente, et ce, et jusqu'à nouvel ordre :

- Madame Nancy Corriveau : 50\$/mois maximum;
- Madame Catherine Emond : 50\$/mois maximum;
- Madame Josianne Boyer : 50\$/mois maximum;
- Madame Carmen Beaudin : 50\$/mois maximum;
- Monsieur Pierre Viau : 50\$/mois maximum;
- Monsieur Marc-Antoine Pié : 50\$/mois maximum;
- Monsieur Sylvain Lefebvre : 50\$/mois maximum;
- Monsieur Frédérik Isabel : 50\$/mois maximum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Procès verbal du CCU - 22 novembre 2023

Assemblée publique de consultation - Projets de règlement no. 545 et no. 546

2023-12-366 Règlement no. 545 - règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023;

02. Considérant que le projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023;

03. Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 décembre 2023 à partir de 20h00 et dont l'avis public a été donné le 17 novembre 2023;

04. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de sa lecture;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 545 - règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que du règlement adopté à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-367 Règlement no. 546 - règlement de concordance no. 2 modifiant le Règlement no. 450 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023;

02. Considérant que le projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023;

03. Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 décembre 2023 à partir de 20h00 et dont l'avis public a été donné le 17 novembre 2023;

04. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de sa lecture;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 546 - règlement de concordance no. 2 modifiant le Règlement no. 450 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

D'envoyer une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que du règlement adopté à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-368 PPCMOI - 122, Rang Cyr - projet de résolution

01. Considérant la présentation d'une demande de projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction en projet intégré de deux bâtiments, comprenant chacun six logements de type 5 1/2 sur l'immeuble sis au 122, Rang Cyr ;

02. Considérant la recommandation favorable au projet du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité (CCU-23-21) aux conditions suivantes :

- Ajouter de l'éclairage pour l'aire de stationnement ;
- Remplacer les bacs pour les matières résiduelles par un conteneur ;
- Exiger minimalement la mise en place des conduits pour le raccordement éventuel de borne de recharge électrique et suggérer l'installation de quelques bornes.

03. Considérant qu'un PPCMOI est sujet à l'approbation des personnes habiles à voter et de la MRC des Jardins-de-Napierville,;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de résolution accordant le projet particulier de construction en projet intégré de deux bâtiments, comprenant chacun six logements de type 5 1/2 sur l'immeuble sis au 122, Rang Cyr;

De transmettre la présente résolution ainsi que les détails du projet visé par la demande à la MRC des Jardins-de-Napierville pour approbation;

D'installer une affiche sur l'emplacement visé par la demande, annonçant la nature du projet et référant toute personne intéressée à obtenir plus de renseignements sur le projet au bureau de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-369 PIIA - Enseigne au 684, Montée Douglass

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant une demande de permis pour l'installation d'une enseigne au 684, Montée Douglass, sur un immeuble assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

02. Considérant que l'enseigne projetée respecte les objectifs et critères prévus au règlement puisqu'elle s'harmonise bien avec le secteur ainsi qu'avec l'architecture du bâtiment;

03. Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité (CCU-23-22) au projet d'enseigne;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le projet d'enseigne au 684, Montée Douglass tel que présenté sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-370 Fleurons du Québec - Adhésion 2024-2026

01. Considérant que l'adhésion triennale de la municipalité aux Fleurons du Québec vient à son échéance et qu'il est temps de la renouveler pour la période de 2024-2026;

02. Considérant le tarif triennal de 1 388\$ taxes en sus pour l'adhésion;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité aux Fleurons du Québec pour une période de 3 ans au montant de 1 388\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2023-12-371 Tarification du secteur de la 1^{ère} Avenue pour l'aqueduc et le traitement de l'eau - 2024

01. Considérant le budget pour la tarification du secteur de la 1^{ère} Avenue pour l'aqueduc et le traitement de l'eau pour l'année 2024 d'un total de 13 005,16\$;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le budget relatif à la tarification pour l'aqueduc et le traitement de l'eau pour le secteur de la 1^{ère} Avenue d'un total de 13 005,16\$ pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-372 Essais de laboratoire de l'eau potable pour l'année 2024

01. Considérant que les essais physico-chimiques et bactériologiques de l'eau potable sont une exigence de la loi sur la qualité de l'eau potable;

02. Considérant que certains tests spécifiques sont également exigés par les certificats d'autorisation d'exploitation des puits de la municipalité;

03. Considérant l'estimation des coûts, produite par le service des travaux publics, en lien avec l'octroi du contrat d'analyse laboratoire de l'eau potable pour l'année 2024 à la firme Eurofin qui s'élève à un montant maximal de 12 325,50\$ toutes taxes incluses;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat d'analyse laboratoire de l'eau potable pour l'année 2024 à la firme Eurofin pour un montant qui n'excédera pas 12 325,50\$ toutes taxes incluses;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que du bon de commande au fournisseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-373 Fourniture et transport de pierre abrasive pour la saison 2023-2024

01. Considérant le besoin de s'approvisionner en pierre abrasive pour l'entretien des chemins en période hivernale pour la saison 2023-2024;

02. Considérant les soumissions reçues des fournisseurs invités, leur comparaison et les tests effectués par le service des travaux publics;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de fourniture de pierre abrasive 2023-2024 à Carrière Bernier pour un montant maximum de 10 856,51\$ taxes incluses selon la proposition soumise le 22 novembre 2023;

D'octroyer le contrat de transport de pierre abrasive 2023-2024 à Pro vrac pour un montant maximum de 3 643,27\$ taxes incluses selon la proposition du 27 novembre 2023;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que les bons de commande aux fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-374 Réparations mécaniques sur unité de la flotte de véhicules

01. Considérant les diverses réparations mécaniques qui ont dû être effectuées en urgence au cours du mois de novembre sur les unités de la flotte afin de préparer les véhicules et l'équipement pour les opérations de déneigement et d'épandage d'abrasif et de fondant avec l'arrivée de l'hiver;

02. Considérant les soumissions et les factures soumises par le service des travaux publics en lien avec les dépenses engagées;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner une dépense pour des réparations pour le remplacement de pneus, exécutées par Pneus Robert Bernard ltée au montant de 5 308,35\$ toutes taxes incluses sur la rétrocaveuse New Holland 2015;

D'entériner l'achat d'une boîte de contrôle hydraulique du système d'épandage d'abrasif du fournisseur W. coté & fils ltée ACE au montant de 3 358,54\$ toutes taxes incluses pour le camion Kenworth 2008;

D'entériner une dépense supplémentaire pour des réparations mécaniques exécutées par Somac Diesel Inc. au montant de 5 478,23\$ toutes taxes incluses pour le camion International 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-375 Remplacement de la sonde de niveau du puits no. 1

01. Considérant le besoin de remplacer, en urgence, la sonde de niveau du puits no. 1 qui est non fonctionnelle depuis deux mois;

02. Concernant la proposition pour le remplacement de la sonde de niveau, reçue du Groupe LML en date du 9 novembre 2023;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner une dépense pour le remplacement de la sonde de niveau du puits no. 1 à la

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

firme Groupe LML au montant de 4 197,84\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-376 Offre de soutien technique pour l'usine d'eau potable Deslauriers

01. Considérant la proposition reçue de la firme Techniqueau Solutions le 29 novembre 2023 pour le soutien technique à l'usine d'eau potable Deslauriers ainsi que pour les remplacements de vacances et d'urgence;

02. Considérant l'estimation des besoins 2023-2024 effectuée par le service des travaux publics;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense n'excédant pas 7 226,18\$ taxes incluses, pour du soutien technique à l'usine d'eau potable Deslauriers selon la proposition reçue de la firme Techniqueau Solutions et l'estimation des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2023-12-377 Facture trimestrielle pour les festivités du 200ième anniversaire des Municipalités - Juillet à Septembre 2023

01. Considérant la facture #4048 reçue de la part de la Municipalité de Napierville le 7 novembre 2023;

02. Considérant que la facture en question regroupe plusieurs dépenses relatives aux festivités du 200ième anniversaire des Municipalités pour la période allant du mois de juillet au mois de septembre 2023;

03. Considérant que la quote-part de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville à l'égard de ces dépenses s'élève à un montant de 37 578,13\$;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture #4048, reçue le 7 novembre 2023, relative à la quote-part de la Municipalité des dépenses afférentes aux festivités du 200ième anniversaire des Municipalités pour la période allant du juillet au septembre 2023 pour un montant total de 37 578,13\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-378 Renouvellement annuel de l'adhésion à l'Espace MUNI pour 2024

01. Considérant la communication reçue en date du 14 novembre 2023 d'Espace MUNI concernant le renouvellement annuel de l'adhésion de la municipalité pour l'année 2024;

02. Considérant que le tarif applicable à la municipalité est de 85\$ taxes en sus, réduit de 50% pour les municipalités dont la MRC est membre d'Espace MUNI;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le renouvellement annuel de l'adhésion de la municipalité à l'Espace MUNI selon le tarif lui applicable de 85\$ taxes en sus, réduit de 50% pour les municipalités faisant partie des MRC membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-379 Appui des municipalités - Mise sur pied d'un programme national d'alimentation scolaire

01. Considérant la Résolution no. 2023-11-688 de la municipalité de Sainte-Clotilde;

02. Considérant que le Conseil demande au gouvernement d'implanter un programme national d'alimentation scolaire pour les familles éprouvant des difficultés financières;

03. Considérant que le Conseil demande aux municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville leur appui pour transmettre la demande d'implantation au gouvernement, relativement au programme d'alimentation scolaire, par l'adoption d'une résolution à leur séance du conseil municipal pour envoi aux ministères concernés;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la Résolution no. 2023-11-688 de la municipalité de Sainte-Clotilde pour supporter la mise sur pied d'un programme national d'alimentation scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2023-12-380 Demande de commandite - Gala Agristars 2024

01. Considérant la communication reçue le 21 novembre 2023 de la part du président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie au sujet d'une demande de commandite pour le Gala Agristars 2024;

02. Considérant que la 11e édition du Gala marquera les célébrations du 100e anniversaire de l'UPA et soulignera l'apport exceptionnel des agricultrices et des agriculteurs de la Montérégie;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une commandite d'un montant de 250\$ pour le Gala Agristars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2023-12-381 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

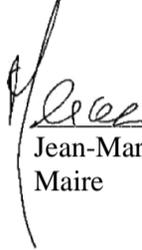
NANCY CORRIVEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE &
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIE MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI 12 DECEMBRE 2023 A 20H00 (ARTICLE 142 DU C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 décembre 2023 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 14 décembre 2023



Jean-Marie Mercier,
Maire